

Avis de consultation Projet QC-2023-03

Février 2023

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 20 février au 13 mars 2023.

Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur les normes de fiabilité suivantes en vue de leur éventuelle adoption par la Régie.

Nouvelles versions de norme :

- FAC-001-4 – Exigences relatives au raccordement des installations
- FAC-002-4 – Études de raccordement d'installations

Normes à retirer :

- FAC-001-3 – Exigences relatives au raccordement des installations
- FAC-002-3 – Études de raccordement d'installations

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Normes et annexes QC proposées;
- Sommaire des normes à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact de chacune;
- Normes en suivi de modifications;
- Annexes en suivi de modifications;
- Justification technique des normes proposées;
- Guide d'application.